## Compte rendu de conférences pédagogiques dans les maisons d'Enseignement secondaire du diocèse d'Angers. Année scolaire 1912-1913.

Numéro d'inventaire : 2006.05561

Type de document : livre

Éditeur : Grassin (G.) (40, rue du Cornet et rue Saint-Laud Angers)

Imprimeur : Imp. Grassin (G.)

Date de création : 1913

**Description**: Livret agrafé. Couverture papier. **Mesures**: hauteur: 250 mm; largeur: 165 mm

**Notes** : Grassin (G.) : imprimeur-éditeur de Monseigneur l'Evêque, du Grand Séminaire et du Clergé. Imprimatur de l'Evêque d'Angers, Monseigneur Joseph Rumeau, daté du 15 décembre

1913. Compte rendu présenté par le chanoine Crosnier (Alexis).

Mots-clés: Formation initiale et continue des maîtres (y compris conférences pédagogiques)

Filière : Institutions privées Niveau : Post-élémentaire Nom de la commune : Angers

Nom du département : Maine-et-Loire Autres descriptions : Langue : Français

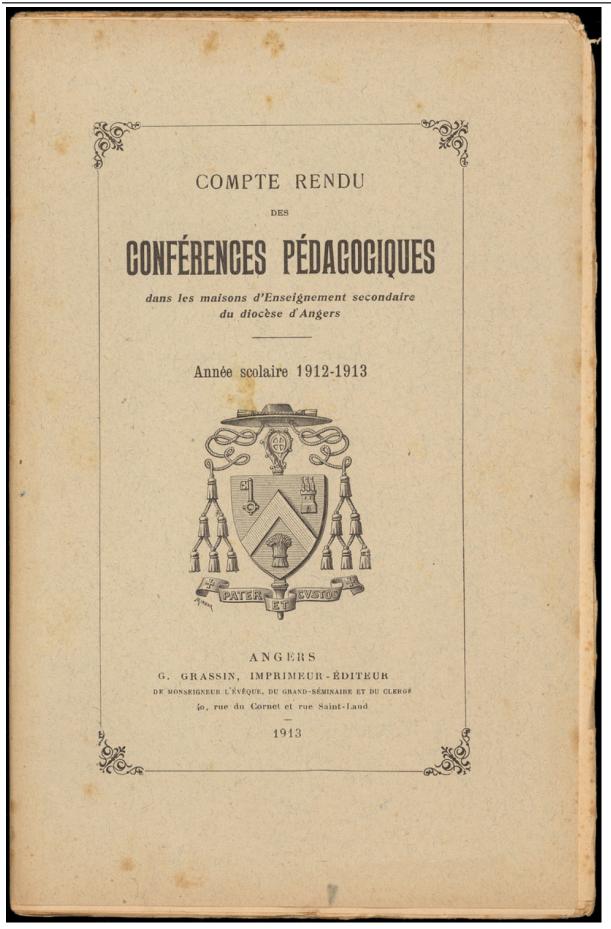
Nombre de pages : 83 Mention d'illustration

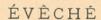
ill.

Lieux: Maine-et-Loire, Angers

1/7









D'ANGERS

Nous, Joseph Rumeau, par la miséricorde de Dieu et l'autorité du Saint-Siège Apostolique, Évêque d'Angers,

Vu le compte rendu à Nous présenté par M. le chanoine Crosnier, Directeur de l'Enseignement libre, résumant et appréciant les *Conférences pédagogiques* qui ont eu lieu, durant l'année scolaire 1912-1913, dans les Institutions ecclésiastiques de Notre Diocèse;

Approuvons ce travail, en permettons l'impression et ordonnons qu'un exemplaire soit adressé à chacun des prêtres qui font partie du corps enseignant dans nos Établissements secondaires.

Angers, le 15 décembre 1913.



+ JOSEPH, Évêque d'Angers

## Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous présenter le compte rendu des Conférences pédagogiques qui ont eu lieu, durant l'année scolaire 1912-1913, dans les huit Institutions ecclésiastiques de votre diocèse.

Au lieu des soixante travaux que j'attendais, il m'en est venu exactement cinquante-trois. Les sept qui manquent se répartissent ainsi: trois à Mongazon, sans aucune raison alléguée dans les comptes rendus (1); deux au Petit Séminaire de Beaupréau, dont l'un était échu à un professeur « surchargé de classes et de besognes variées »?; et l'autre au « Secrétaire » (2); deux à Saint-Julien, sans excuse signalée.

Les réunions ont eu lieu dans les mois fixés par Votre ordonnance, sauf en deux ou trois collèges. Attendre, comme on l'a fait dans un de ces collèges, le 12 juillet pour écouler les trois rapports qui restaient à lire et à discuter, c'était se heurter, inévitablement, à la fatigue d'une fin d'année. Le secrétaire écrit : « Cette séance venait trop tard; nous y apportâmes plus de résignation que d'entrain. » (Saint-Julien.) Cela se comprend : chaque chose doit se faire en son temps, pour être bien faite.

Comme à l'ordinaire, je suis l'ordre du programme approuvé par Vous, Monseigneur, et je résume les idées principales qui furent émises et discutées.

(1) Le Secrétaire les remplace, à chaque fois, par ce mot : Néant.

(2) Il n'a jamais été stipulé que le Secrétaire serait exempté, à raison de sa charge. On peut relire l'Ordonnance de Monseigneur.

7/7